## Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2008

*M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :* Dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévus au budget 2008, il est proposé la répartition suivante, au titre des tranches annuelles (chapitre 23.412.2312.00506.34000).

Celle-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine.

## Complexe sportif de la Malcombe :

- aménagement d'aires de lancer	12 000 €
- rénovation de 2 courts de tennis	25 000 €
- drainage de la prairie (études)	15 000 €
Complexe sportif de Saint Claude :	
- réhausse clôture pare-ballons du terrain synthétique côté talus voie ferrée	7 000 €
<ul> <li>pose d'une clôture de protection en haut du talus de la voie ferrée côté accès gymnase et salle de sport</li> </ul>	5 000 €
Complexe sportif des Orchamps :	
- aménagement d'une aire d'abris de touche sur le terrain Orchamps 2 rugby	1 500 €
Terrain d'EPS Voltaire :	
- réfection complète de la surface de jeux d'un terrain de hand-ball	67 000 €
Terrain d'EPS Marceau :	
- clôture pare-ballons et accès de service	10 000 €
Tous sites d'EPS	
- interventions importantes sur clôtures pare-ballons	<u>10 214 €</u>
TOTAL	152 714 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché (s) à intervenir, après mise en concurrence.
- autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.